

fncc

Fédération nationale
des communications
et de la culture



Bureau fédéral

Procès-verbal de la réunion tenue

29, 30 novembre et 1er décembre 2023

À la CSN, Montréal

ORDRE DU JOUR

Mercredi 29 novembre 2023

13 h **Inscriptions**

14 h **Ouverture**

- ✓ Élection de la présidence d'assemblée
- ✓ Lecture et adoption de l'ordre du jour
- ✓ Adoption du procès-verbal de la réunion du 7, 8 et 9 juin 2023

14 h 30 **Présentation du rapport du comité exécutif de la FNCC et présentation du vidéo sur C-18**

- ✓ Discussion
- ✓ Adoption du rapport du comité exécutif

15 h **Pause**

15 h 15 **Présentation de Stefan Tams, professeur agrégé, département de technologies de l'information, HEC Montréal, sur la multiplication des changements technologiques dans les milieux de travail et la réaction, ainsi que l'adaptation des employés : défis et succès dans les milieux de travail.**

16 h 15 **Présentation des états financiers en date du 31 août 2023**

- ✓ États financiers en date du 31 août 2023

Rapport du comité de surveillance des finances

17 h **Ajournement**

17 h 30 **Conseil syndical du FDPSP**

Jeudi 30 novembre 2023

- 9 h Présentation des nouveaux syndicats de la FNCC
- 9 h 30 Campagne confédérale *L'information, un bien public* par Annick Charette, présidente de la FNCC, et Pierre Tousignant, vice-président secteur communications.
- 10 h 15 Les nouvelles dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels par Samuel Trépanier, conseiller syndical FNCC.
- 10 h 45 Pause
- 11 h Présentation sur différents enjeux de négociation des conseillères et conseillers syndicaux.
- 12 h Dîner
- 13 h 30 Ateliers des délégué-es sur l'implantation des changements dans les milieux de travail, dont les nouvelles technologies, les modes de gestions versus l'implication des travailleurs.
- 15 h Pause
- 15 h 15 Retour sur les ateliers
- 16 h Présentation de Nathalie Joncas, actuaire chez SAI, sur la *Diversité, équité et inclusion dans les programmes d'avantages sociaux ou les femmes sont-elles désavantagées dans les systèmes actuels d'avantages sociaux ?*
- 17 h 15 Ajournement
- 5 à 7

Vendredi 1^{er} décembre 2023

- 9 h** **Présentation de Louise Hélène Paquette, chercheure associée au Pôle médias à HEC Montréal et David Aime Zoundi, économiste à la CSN : *État de situation sur la radio ; transformation, enjeux du présent et défis futurs.***
- 10 h 30** **Pause**
- 10 h 45** **Présentation de Vincent Pasquier, professeur adjoint au département des ressources humaines des HEC, d'un projet de recherche sur les impacts des outils génératifs comme ChatGPT sur la pratique du journalisme.**
- 11 h 15** **Présentation sur l'Intelligence artificielle : quelques faits saillants par Stéphane-Billy Gousse, secrétaire général et trésorier de la FNCC.**
- 11 h 45** **Élections aux comités précongrès**
- ✓ Comité du rapport de l'exécutif
 - ✓ Comité des lettres de créance
 - ✓ Comité des statuts et règlements
 - ✓ Comité de la trésorerie
- 12 h 15** **Questions de privilège**
- 13 h** **Levée de la séance**

Mercredi 29 novembre 2023

Inscriptions

Ouverture

La présidente de la Fédération nationale des communications et de la culture, *Annick Charette*, déclare le bureau fédéral ouvert. Elle souhaite la bienvenue aux délégués et présente les membres de l'équipe FNCC.

Stéphane-Billy Gousse, secrétaire général et trésorier, *Alexandra De Bellefeuille*, vice-présidente secteur culture, *Josianne Létourneau*, vice-présidente, *Pierre Tousignant*, vice-président secteur communications et *Karine Tremblay*, vice-présidente.

Patricia Lévesque, coordonnatrice, *Léa Bacon*, *Julien Boucher*, *Joanie Brousseau*, *Sophie Fontaine*, *Philippe Gallo*, *Narcisa Ioanide*, *Julie Lampron-Lemire*, *Frédéric Lapierre Justin*, *Samuel Minier-Harvey*, *Samuel Trépanier* et *Christopher Webb*.

Élection de la présidence d'assemblée

Il est proposé par le **comité exécutif**, appuyé par *Mathieu Fraser-Lasnier*, d'élire *André Forté* à la présidence d'assemblée du bureau fédéral de la FNCC des 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2023.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour proposé

Stéphane-Billy Gousse, secrétaire général et trésorier, vient faire la lecture de l'ordre du jour proposé.

Il est proposé par *Simon Séguin-Bertrand*, et appuyé par *Éliane Bouchard*, d'adopter l'ordre du jour proposé.

Adopté

Adoption du procès-verbal du bureau fédéral de la FNCC des 7, 8 et 9 juin 2023

Il est proposé par *Daniel Leduc*, et appuyé par *Mickaël Bergeron*, d'adopter le procès-verbal du bureau fédéral de la FNCC des 7, 8 et 9 juin 2023.

Adopté

Présentation du rapport du comité exécutif

Annick Charette, présidente de la fédération, vient faire la présentation d'un rapport.

De l'eau qui a coulé sous les ponts depuis le dernier bureau fédéral. Comme vous tous, nous avons couru depuis. Je tiens d'abord à faire mes salutations à notre super équipe de conseillers qui s'y consacre en investissant beaucoup de temps et d'énergie. Mais aussi en investissant ce qui compte vraiment : du cœur à l'ouvrage, de la détermination, une envie féroce d'obtenir les meilleurs résultats et surtout la force de leur implication. Ce qui est une denrée plutôt rare dans le monde du travail. Vous entendrez parler des dossiers qu'ils portent à bout de bras plus tard dans ce bureau. Mais moi, je veux souligner à quel point nous sommes chanceux de les avoir ceux-là. On fait des jaloux à la CSN. Je sais bien pourquoi et je suis très fière d'en faire des jaloux. J'espère que nous allons continuer à en faire encore longtemps.

Patricia et toute la gang sans oublier Philippe, notre champion de la comptabilité, et l'incroyable et indispensable Julie, merci d'être là pour nous. Nous comme élu-es, nous comme syndicats, nous comme membres, vous savez à quel point nous vous remercions et nous vous apprécions. Merci du fond du cœur !

Quelques changements du côté de l'équipe. Nous avons accueilli Frédéric Lapierre Justin. Il est nouveau conseiller à la FNCC et à la CSN. C'est une nouvelle recrue. Mais quelle recrue ! Frédéric a fait ses armes dans le milieu hospitalier et c'est là que la piqûre syndicale lui a été administrée. Et croyez-moi, c'est une bonne dose, car il a changé de métier, il s'est formé et il a accepté de se joindre à notre équipe de feu ! Merci Fred et bienvenue !

La nouvelle du jour : C-18 ! Je vous le rappelle que le projet de loi C-18 porte sur la rétribution du contenu journalistique en ligne par les principaux médias sociaux Facebook et Google pour ne pas les nommer. Il s'agit d'une loi commerciale qui a pour but d'obliger les plateformes de partage à négocier des ententes avec les producteurs d'information, presse écrite, électronique, nationale et locale, afin de partager des revenus générés par ce contenu. La loi C-18 est adoptée en juin 2023. Nous sommes actuellement à l'étape de l'entrée en vigueur qui devrait avoir lieu en décembre 2023.

Entre les deux, nous avons participé en septembre à la consultation sur le cadre règlementaire. Ce qui était très technique. Je vous en fais grâce. Et comme vous l'avez tous appris ce matin, une entente a été conclue avec Google. Il sera apporté une précision dans la Loi qui permettra une négociation globale entre Google et l'ensemble des médias du Canada. Je répète, il s'agit d'une loi commerciale. Et ce qui sera négocié, ce sont les termes de cet arrangement. Comprenez, il n'y a pas un chèque de 100 millions déposé à Ottawa que les médias vont se partager. Mais une possibilité d'entente qui pourrait atteindre 100 millions au Canada. Cent millions de contributions de Google selon des paramètres à établir lors de la négociation globale.

Je vous propose de regarder une entrevue de Jean-Hugues Roy qui a été réalisée au mois de septembre sur les perspectives de C-18, parce que même s'il y a eu cet avancement dans le dossier, il y a quand même des perspectives à considérer.

Le projet de loi C-11 : Au Québec, il y a plus de production et de consommation de produits spécifiquement québécois par le public québécois qu'il y en a au Canada. Le public canadien ne fait pas la différence entre le produit canadien anglais et le produit américain. Les enjeux sont donc différents pour le Québec et pour le Canada. Ils ont en commun d'essayer d'éviter l'engloutissement des géants du web tels Netflix et Amazon à moyen terme de l'indépendance de la production et de la diffusion canadienne et c'est très très sensible en ce moment. Le projet de loi dont le nom officiel est la *Loi sur la diffusion continue en ligne* a reçu la sanction royale le 27 avril dernier. Au cours de l'été, nous avons été appelés à faire valoir nos commentaires dans un avis dans le cadre de la *Consultation relative au décret proposé au CRTC sur le cadre règlementaire et équitable et durable pour la radiodiffusion*. Ce que nous avons fait. Nous avons donné notre avis en plusieurs points. Encore une fois, nous avons mis l'accent sur le renforcement de la présence et la diversité des contenus canadien et québécois qui contribuent à promouvoir et à préserver l'identité culturelle et linguistique du pays. Nous avons proposé au CRTC que le projet du décret précise que les exigences doivent avoir pour objectif d'augmenter la manière significative, la quantité des missions canadiennes dans le système de radiodiffusion y compris ceux des grands joueurs comme Netflix. Nous avons déploré le fait que le décret occulte les aspects liés aux algorithmes qui peuvent entraîner une réduction de la variété des contenus disponibles limitant ainsi l'exploitation des œuvres locales et nationales et de ne valoriser que les contenus populaires et internationaux. Les contenus du plus petit dénominateur commun. De plus, ces algorithmes peuvent être sujets à des biais discriminatoires en renforçant des stéréotypes. Une approche axée sur les résultats, la reddition de compte des plateformes, pourrait garantir la promotion des contenus locaux, nationaux et prévenir les risques évoqués.

Au point, 13.f l'obligation faite au CRTC de s'assurer que les exigences concernant les dépenses favorisent la création et l'accessibilité de la programmation dans les deux langues officielles est une mesure que nous apprécions. Cependant, ces exigences ne sont pas suffisantes pour protéger le français, les communautés francophones en situation minoritaire. Les principes étant en place pour garantir la protection du français dans le paysage médiatique ne sont plus à la hauteur des défis actuels, entendez les quotas et autres choses de cette nature. À cet égard, maintenir une production significative de contenu québécois est indispensable et contribuerait au maintien de la vitalité de la langue, à la préservation de la spécificité culturelle. Nous proposons les trois mesures suivantes pour la renforcer :

1. Imposer des quotas contenus québécois à tous les médias de diffusion.
2. Appuyer le développement et la production indépendante de contenu québécois. (Pour cela il faudra augmenter les ressources et le financement pour les producteurs indépendants.)
3. Maintenir et renforcer les incitations fiscales pour favoriser la production de contenu québécois de même que la production régionale.

Nous avons aussi argumenté que sur les critères de reconnaissance, sur ce qu'est un contenu canadien, il faut incontestablement que les postes de décision, notamment artistique, soient détenus par des Canadiens ainsi que les droits. Comme ça on peut parler d'une production vraiment canadienne. Mais ce qui nous pend au bout du nez, c'est que les Netflix de ce monde,

Amazon, prennent des ententes avec des producteurs locaux et deviennent majoritaires dans les structures de financement et peuvent quand même requérir du financement au niveau du Canada, mais que les productions soient choisies et dirigées dans leurs grandes lignes et surtout les lignes signifiantes par des gens en Californie. C'est ce qui est arrivé et c'est ce qui se passe en Colombie-Britannique et ils produisent beaucoup de productions américaines, mais ils sont des sweat shop parce qu'ils ne fournissent que les spécificités techniques et les locaux n'ont pas de postes de direction (artistiques, création de costumes, etc.). Tout est *callé* par les États-Unis. On ne souhaite pas au Québec que la production de langue française subisse ce sort-là. C'est ce qui est pourrait se dessiner.

Nous avons aussi argumenté sur les critères de reconnaissance des contenus canadiens. Ça résume un peu ce qui est actuellement débattu au CRTC en ce moment à Ottawa en commission. De quel côté, la tartine va-t-elle tomber? Je n'en sais rien. Il y a des choses sur lesquels nous maintenons nos demandes : le contenu canadien, l'utilisation des ressources canadiennes, l'exposition des contenus québécois. Nous avons été constants dans ces arguments.

Les impacts du retrait de Meta ont été importants pour certaines organisations, dont la CN2i et Le Devoir. L'annonce lors de la mise à jour économique au fédéral de la hausse des crédits d'impôt devrait un peu compenser. Les médias électroniques sont considérés dans la loi C-18, contrairement aux crédits d'impôt actuels. Mais nous souhaitons et militons pour que ces médias électroniques se qualifient pour ces crédits d'impôt.

Du côté des législations, le chantier du droit d'auteur évolue très peu et c'est dommage. La complexité qu'apporte le sort de l'intelligence artificielle vient apporter une difficulté supplémentaire au renouveau de cette loi. Il est incontournable de légiférer rapidement. On ne peut d'ailleurs laisser les promoteurs de l'intelligence artificielle occuper et formater le marché de façon à se créer une position dominante inattaquable, telle que nous l'avons fait avec les géants du web. Même Joshua Benjo, chercheur émérite en la matière, lors d'une conférence à laquelle j'ai assistée, dit que l'IA devrait être encadrée de la même manière que le nucléaire vu son haut niveau de dangerosité. Pour lier le sujet au droit d'auteur, actuellement les développeurs de l'IA font l'acquisition de contenu fiable et vérifié, notamment auprès des agences de presse.

La réforme de la loi sur le chômage est toujours sur le point mort. Nous nous y intéressons, car l'accès de certaines catégories de travailleurs autonomes y est à l'étude et cela concerne certains de nos membres.

J'ai eu une rencontre avec la sous-ministre de la Culture, Nathalie Verge, il y a deux semaines. Nous avons rencontré le ministre Lacombe au printemps avec Patricia Lévesque. Nous n'en avons pas tiré une impression très porteuse. Par contre, Nathalie Verge a porté une vraie attention, une bonne écoute, de bonnes questions. Le premier point abordé a été les musées et leur financement, notamment les musées en région éloignée. Elle a démontré beaucoup d'intérêt à notre étude sur le financement. Elle m'a dit que le financement actuel fait l'objet d'une analyse. Au ministère, ils ont conscience que les choses doivent évoluer. Elle s'est montrée aussi rassurante à l'égard des espaces bleus. Elle a été très sensible au fait que le financement ne considère pas la notion d'éloignement. Ça a semblé converger avec une idée qu'ils avaient. J'ai aussi évoqué notre intention de déposer une plainte au Bureau international du travail

concernant le droit d'association des journalistes pigistes. Nous dénoncerons aussi le vide juridique auquel sont confrontés les journalistes pigistes à l'OIT. Je lui ai parlé des conditions de travail des travailleurs de la culture, parce que dans tous les cas ils ne font que s'appauvrir d'année en année. On a parlé des festivals, des créateurs en animation, etc.

Nous sommes heureux d'accueillir quatre nouveaux syndicats dans nos rangs. Nous vous les présenterons demain en début de journée. Nous travaillons de concert avec le Service de syndicalisation sur un plan stratégique de syndicalisation du milieu muséal pan québécois. Nous pensons qu'en élargissant notre portée, nous aurons un meilleur rapport de force pour viser de meilleures conditions de travail dans les musées. Patricia et moi avons des réunions régulièrement avec le Service de syndicalisation. Nous sommes positives quant à l'avancement de ce projet.

Dans notre mire, nous avons d'autres studios d'animation 2D et 3D. On travaille aussi le secteur des jeux vidéo, on espère concrétiser quelque chose sous peu. Nous pensons que nous pouvons nous développer du côté des travailleurs indépendants de la culture.

Évidemment, les négociations c'est notre raison d'affaires et les relations de travail. Il n'y a pas de repos pour les guerriers que nous sommes. Les conseillers et conseillères sont au front beau temps, mauvais temps. Parmi les négociations à signaler : La Presse et ses employé-es de bureau, TV5, Théâtre du Vieux-Terrebonne, la Place des Arts et ses placeurs et ouvreurs, Noovo et Québec Cinéma.

Projet Cyberintimidation

Nous avons poursuivi nos travaux cet automne et avons élaboré certaines stratégies pour un peu pérenniser cet enjeu. Nous travaillons sur une seconde phase. La collaboration de l'UQAM est extrêmement porteuse. Cette deuxième phase est de documenter l'implication et l'engagement des organisations pour réduire les impacts de cette réalité. Pour ce faire, les chercheurs iront rencontrer les patrons de salle de presse et des organisations pour collecter leur vision et le niveau de leur implication. Le but est d'amener le milieu à agir de concert pour lutter contre la cyberintimidation. De même, si la vision est concertée, ça nous donnera la possibilité d'intervenir auprès des décideurs politiques pour faire reconnaître la problématique et qu'il y ait un agissement commun – et peut-être des lois pour asseoir ça – pour contre ce phénomène.

Pour conclure, nous aborderons le sujet de l'état du monde de l'information demain : de l'abolition du Publisac, de la faillite de MétroMédia, à la réduction sauvage des effectifs à TVA, des perspectives de coupes à Radio-Canada, en passant par l'information en région. Et tous les sujets comme la précarité, la surcharge, la pénurie de main-d'œuvre que nous n'abordons pas dans ce bureau fédéral mais sur lesquels nous continuons à travailler, nous vous en donnerons des nouvelles au congrès, en mai.

Dernier point, **l'étude sur les médias de l'Université Laval**, qui travaille avec l'Université métropolitaine de Toronto, propose notre participation à la World Journalist Study qui évalue régulièrement l'état du journalisme dans le monde. D'ici la fin de l'année 2023, des journalistes de 120 pays seront interrogés sur des questions liées à la sécurité, à la liberté éditoriale, à la précarité et à l'impact de la technologie sur le travail. Notre participation implique à répondre en

ligne à un questionnaire qui dure à peu près 15 minutes. Toutes les données recueillies seront évidemment confidentielles. Le lien sera disponible dans l'infolettre que nous publierons la semaine prochaine. Nous vous l'enverrons aussi à vos adresses courriel.

Adoption du rapport du comité exécutif

Il est proposé par Martin Roy, et appuyé par Mélissa Dion, d'adopter le rapport du comité exécutif.

Adopté

Présentation de *Stefan Tams*, professeur agrégé, département de technologies de l'information, HEC Montréal, sur la multiplication des changements technologiques dans les milieux de travail et la réaction, ainsi que l'adaptation des employés : défis et succès dans les milieux de travail.

André Forté invite *Stefan Tams* à venir à l'avant.

Présentation des états financiers

- ✓ États financiers au 31 août 2023

André Forté invite *Stéphane-Billy Gousse*, secrétaire général et trésorier, ainsi que *Philippe Gallo*, secrétaire comptable de la FNCC, à venir présenter les états financiers.

Le trésorier, *Stéphane-Billy Gousse* s'adresse aux délégué-es. Il fait la présentation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 août 2023.

Rapport du comité de surveillance des finances

André Forté invite *Marie-Andrée Charron*, *Mathieu Fraser-Lasnier* et *Maryse Lauzier*, membres du comité de surveillance, à venir prendre place à l'avant.

Mathieu Fraser-Lasnier et *Maryse Lauzier* font la lecture du rapport.

- ✓ Réception du rapport du comité de surveillance

Il est proposé par *Janie Gosselin*, et appuyé par *Mickaël Bergeron*, de recevoir le rapport du comité de surveillance des finances des états financiers au 31 août 2023.

Adopté

Il est proposé par *Simon Séguin-Bertrand*, et appuyé par *Mickaël Bergeron*, d'adopter les états financiers de la FNCC et du FPU au 31 août 2023.

Adopté

Ajournement

La réunion est ajournée à 17 h 1.

Jeudi 30 novembre 2023

Présentation des nouveaux syndicats à la FNCC

Stéphane-Billy Gousse présente les nouveaux syndicats affiliés à la FNCC depuis juin 2023 :

- Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cosmodôme – CSN, section agents de sécurité
- Syndicat des employé-es de l'événementiel – CSN, section Festival Fantasia
- Syndicat des travailleurs et travailleuses d'Oasis Animation – CSN, section Singing Frog
- Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Théâtre du Vieux-Terrebonne – CSN (syndicalisation du département muséologie)

Campagne confédérale : *L'information, un bien public* par *Annick Charette*, présidente de la FNCC, *Pierre Tousignant*, vice-président secteur communications, et *Karine Tremblay*, vice-présidente.

André Forté invite *Annick Charette*, *Pierre Tousignant* et *Karine Tremblay* à venir prendre place à l'avant.

Les nouvelles ont été tristes cette année avec la faillite de Métro Média, les compressions à TVA et à la CN2i. Les stations de télévision et de radio sont maintenant touchées par la baisse des revenus publicitaires. C'est l'information régionale qui est impactée en premier lieu.

Le comité exécutif a entamé une tournée précongrès et partout on a eu le même constat : le modèle d'affaire des entreprises d'information est brisé.

Les élus de la fédération en sont venus à la conclusion qu'il faut agir et vite. Une journée thématique aura lieu en février au Cégep de Jonquière ainsi qu'une campagne pour sensibiliser le public que l'information est un bien public.

Les nouvelles dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels par *Samuel Trépanier*, conseiller syndical FNCC.

André Forté invite *Samuel Trépanier*, conseiller syndical à la FNCC, à venir faire sa présentation. Samuel informe les délégué-es des nouvelles dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels qui vient impacter les responsabilités des syndicats face à leurs membres.

Une formation sera offerte aux syndicats en janvier et février 2024.

Présentation sur différents enjeux de négociation des conseillères et conseillers syndicaux.

André Forté invite les conseillères et conseillers syndicaux de la FNCC à venir prendre place à l'avant.

Ateliers des délégué-es sur l'implantation des changements dans les milieux de travail, dont les nouvelles technologies, les modes de gestions versus l'implication des travailleurs.

André Forté invite *Patricia Lévesque* à venir expliquer le déroulement des ateliers.

Les délégué-es se regroupent pour répondre aux questions de l'atelier.

Présentation de Nathalie Joncas, actuaire chez SAI, sur la diversité, l'équité et l'inclusion dans les programmes d'avantages sociaux ou les femmes sont-elles désavantagées dans les systèmes actuels d'avantages sociaux ?

André Forté invite *Nathalie Joncas* à venir faire sa présentation à l'avant.

Ajournement

La réunion est ajournée à 17 h 12.

Vendredi 1^{er} décembre 2023

Présentation sur l'état de situation sur la radio, la transformation, les enjeux du présent et les défis futurs par Louise Hélène Paquette, chercheure associée au Pôle des médias à HEC Montréal, et David Aime Zoundi, conseiller au Service de la recherche et de la condition féminine de la CSN

André Forté invite Louise Hélène Paquette et David Aimé Zoundi à prendre place à l'avant.

Présentation de Vincent Pasquier, professeur adjoint au département des ressources humaines des HEC, d'un projet de recherche sur les impacts des outils génératifs comme ChatGPT sur la pratique du journalisme.

André Forté invite Vincent Pasquier à venir présenter son projet de recherche. Il est accompagné de Xavier Parent-Rochelleau, professeur adjoint, responsable de la spécialisation GRH à la M.Sc. au département de gestion des ressources humaines.

Présentation sur l'intelligence artificielle : quelques faits saillants par Stéphane-Billy Gousse, secrétaire général et trésorier de la FNCC.

Stéphane-Billy Gousse fait le point sur les derniers développements en matière d'intelligence artificielle.

Élections aux comités précongrès

Il est proposé par Pierre Tousignant, appuyé par Alexandra De Bellefeuille, d'élire les membres des comités précongrès comme suit :

✓ **Comité du rapport du comité exécutif**

Caroline Vien, Martin Roy et Éliane Bouchard-Genesse

✓ **Comité des lettres de créance**

Viviane Martin, Noémie Bellefleur, Mélissa Dion

✓ **Comité des statuts et règlements**

Stéphanie Bonneau, Caroline Vien, Mickaël Bergeron

✓ **Comité de la trésorerie**

Stéphane-Billy explique que la coutume veut que les membres du comité de surveillance soient élus d'office au comité de trésorerie.

Adopté

Questions de privilège

Alice Lepetit, conseillère syndicale au Comité de Coordination du Secteur Public et Parapublic (CCSPP) à la CSN, vient faire le point sur les négociations dans le secteur public.

L'ordre du jour étant épuisé, Annick Charette, présidente de la fédération, lève la séance.

Présences à la réunion du bureau fédéral des 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 2024

Délégué-es officiels

No du syndicat	Nom du syndicat	Nom	Prénom
14-22-009	Syndicat des employé-e-s de Noovo, une division de Bell Média inc. (FNCC-CSN)	Auger	Marie-Pier
14-08-007	Syndicat des travailleuses et travailleurs des Messageries Dynamiques – CSN	Bellefleur	Noémi
14-09-167	Syndicat des travailleuses et travailleurs de Copibec	Bergeron	Jean-Philippe
14-15-016	Syndicat des employé.es de la Tribune – CSN	Bergeron	Mickaël
14-22-008	Syndicat général des employés(ées) de Télé-Québec (SGETQ)	Bouchard-Genesse	Éliane
14-00-000	FNCC	Charette	Annick
14-00-000	FNCC	De Bellefeuille	Alexandra
14-15-018	Syndicat des employé(es) de la radio de Granby (CSN)	Dion	Mélissa
14-09-134-00	Syndicat des employés-es de RDS – CSN (section techniciens)	Fraser-Lasnier	Mathieu
14-09-009	Syndicat de la Rédaction du journal « Le Devoir » (CSN)	Gervais	Lisa-Marie
14-09-023	Syndicat des travailleurs de l'information de La Presse (CSN)	Gosselin	Janie
14-09-023	FNCC	Gousse	Stéphane-Billy
14-09-012	Syndicat général de la radio (CSN)	Leduc	Daniel
14-00-000	FNCC	Létourneau	Josianne
14-09-125	Syndicat des employé-es de TV5 (CSN)	Martin	Viviane
14-22-007	Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada (FNCC-CSN)	Nadeau	Jean-François
14-09-010	Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (CSN)	Nguyen	Michael

14-09-029	Syndicat des Placeurs et Ouvreuses de la Place des Arts (CSN)	Paré	Émeric
14-09-083	Syndicat des travailleuses et travailleurs du centre de l'informatique de La Presse (CSN)	Patte	Olivier
14-23-006	Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Acadie Nouvelle Ltée - CSN	Roy	Martin
1406-012	Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la coopérative Le Droit - CSN	Séguin-Bertrand	Simon

Délégué-es fraternels

No du syndicat	Nom du syndicat	Nom	Prénom
14-22-008	Syndicat général des employés(ées) de Télé-Québec (SGETQ)	Bonneau	Stéphanie
14-22-007	Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada (FNCC-CSN)	Charron	Marie-Andrée
14-15-018	Syndicat des employé(es) de la radio de Granby (CSN)	Galant	Joanie
14-09-134-00	Syndicat des employés-es de RDS – CSN (section techniciens)	Lauzier	Maryse
14-09-134-00	Syndicat des employés-es de RDS – CSN (section techniciens)	Séguin	Guillaume

Invité-es

Nom	Prénom	Titre
Morin	Viviane	Directrice de l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec

Salarié-es

Nom	Prénom
Bacon	Léa
Boucher	Julien
Brousseau	Joanie
Fontaine	Sophie
Gallo	Philippe
Ioanide	Narcisa
Lampron-Lemire	Julie
Lévesque	Patricia
Lapierre-Justin	Frédéric
Minier-Harvey	Samuel
Trépanier	Samuel
Webb	Christopher